

Catégorie 1A : Transpalette à conducteur porté Préparateurs de commande sans élévation du poste de conduite (hauteur de levée $\leq 1,20$ m)		
	Chariot muni de bras de fourche, pouvant élever une charge à une hauteur suffisante pour permettre son transport ou la préparation de commande au sol (inclus ceux équipés d'une plate-forme rabattable).	
Catégorie 1B : Gerbeurs à conducteur porté (hauteur de levée $> 1,20$ m)		
	Chariot avec un mât fixe et bras de fourche, pouvant élever une charge à une hauteur suffisante pour permettre son gerbage et son dégerbage, ou son stockage et son déstockage en casier. Le CACES® R.489 de catégorie 1B permet d'autoriser la conduite des chariots de catégorie 1A	
Catégorie 2A : Chariots à plateau porteur (capacité de charge ≤ 2 tonnes)		
Au sein de votre société uniquement : Chariot de manutention portant sa charge sur une plate-forme fixe ou sur un équipement non élévateur, dont la capacité de charge est inférieure ou égale à 2 tonnes.		
Catégorie 2B : Chariots tracteurs industriels (capacité de traction ≤ 25 tonnes)		
	Chariot de manutention muni d'un système d'attelage et spécialement conçu pour tirer des véhicules roulants (remorques...), dont la capacité de traction est inférieure ou égale à 25 tonnes. Le CACES® R.489 de catégorie 2B permet d'autoriser la conduite des chariots de catégorie 2A.	
Catégorie 3 : Chariots élévateurs frontaux en porte-à-faux (capacité nominale ≤ 6 tonnes)		
	Chariot élévateur à mât muni de bras de fourche, sur lesquels la charge est placée en porte-à-faux par rapport aux roues et est équilibrée par la masse du chariot, dont la capacité nominale est inférieure ou égale à 6 tonnes.	
Catégorie 4 : Chariots élévateurs frontaux en porte-à-faux (capacité nominale > 6 tonnes)		
	Chariot élévateur à mât muni de bras de fourche, sur lesquels la charge est placée en porte-à-faux par rapport aux roues et est équilibrée par la masse du chariot, dont la capacité nominale est supérieure à 6 tonnes.	
Catégorie 5 : Chariots élévateurs à mât rétractable		
	Chariot élévateur gerbeur à longerons porteurs pour lequel la charge peut être amenée en porte-à-faux par avancement du mât	
Catégorie 6 : Chariots élévateurs à poste de conduite élevable (hauteur de plancher $> 1,20$ m)		
	Chariot élévateur gerbeur dont le poste de conduite s'élève avec l'organe porteur de charge à une hauteur de plancher $> 1,20$ m.	
Catégorie 7 : Conduite hors-production des chariots de toutes les catégories		
Déplacement, chargement / déchargement sur porte-engins et transfert de chariots des catégories 1 à 6 sans activité de production, pour leur maintenance, pour démonstrations ou pour essais.		

OBJECTIFS :

Pour le chariot de manutention concerné :

- Acquérir les compétences nécessaires à la conduite en situation de travail,
- Assimiler les connaissances théoriques et le savoir-faire pratique nécessaires à la conduite en sécurité,
- Être informé des risques liés à son utilisation,
- Maîtriser les moyens et méthodes permettant de prévenir ces risques,

En vue d'évaluer l'aptitude du stagiaire à la conduite en sécurité.

PUBLIC :

Ce module s'adresse aux personnes débutantes ou expérimentées, amenées à conduire dans le cadre de leur activité professionnelle le chariot de manutention correspondant à une ou plusieurs catégories de la recommandation R489 en respectant les règles de sécurité applicables.

PRE-REQUIS :

Être âgé d'au moins 18 ans* - Être apte médicalement ou avoir une attestation de non-indication médicale à la conduite.

*La conduite de certains équipements de travail par des jeunes âgés de moins de 18 ans fait l'objet de dispositions réglementaires spécifiques. **Il est recommandé que l'employeur s'assure de l'aptitude médicale du salarié à conduire les chariots de manutention.

CONTENU :

Le conducteur du chariot de manutention automoteur à conducteur porté, à l'issue de la formation dispose des connaissances théoriques et des savoir-faire pratiques suivants.

Connaissances théoriques :

- Connaissances générales
- Technologie du chariot de manutention automoteur à conducteur porté
- Les principaux types de chariots de manutention
- Notions élémentaires de physique
- Stabilité du chariot de manutention
- Risques liés à l'utilisation
- Exploitation du chariot
- Vérifications d'usage

Savoir-faire pratiques :

- Prise de poste et vérification
- Conduite et manœuvres
- Fin de poste – Opérations d'entretien quotidien – Maintenance

PROFIL DES INTERVENANTS :

Formateurs professionnels d'adultes issus du secteur de la logistique

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES :

Animation de formation participative s'appuyant sur les expériences des candidats

Salle de cours équipée de vidéo projection

Manuels de formation

Mise à disposition et formation à la conduite sur un chariot correspondant à la catégorie concernée

Recommandation R489 Cat. 1A, 1B, 2A, 2B, 3, 4, 5, 6 et/ou 7

Plateforme de formation avec quai de chargement dédié

DATES DE FORMATION ET TARIFS :

Contacter le centre AFA au 02 41 54 88 08.

DUREE :

Au minimum 1 jour, en fonction de l'expérience du candidat et du nombre de catégories visées.

LIEU DE FORMATION :

Au sein de votre entreprise (en intra)

MODALITES DE SUIVI DU STAGIAIRE ET D'EVALUATION DES ACQUIS :

Feuille d'émargements à la demi-journée signée par le stagiaire et le formateur.

Tests d'évaluation théorique (QCM) et pratique de mise en situation réalisés par le formateur.

SANCTION VISEE :

Attestation de formation

Avis d'aptitude à la conduite du chariot de manutention automoteur à conducteur porté